



Le Parc naturel régional du Verdon

APPEL A CANDIDATURE CREATION ARTISTIQUE

Résidence, médiation, création d'une œuvre
« Le Verdon au fil de la laine »

2026-2028

Contact / Renseignements

Audrey Zorzan-Lacoste, chargée de mission culture
Parc naturel régional du Verdon
04 92 74 68 00
azorzan@parcduverdon.fr



Le porteur de projet

Le Parc naturel régional du Verdon

Un parc naturel régional est un territoire rural fragile aux patrimoines remarquables, qui s'organise autour d'un projet commun pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique, social et culturel. Les acteurs du territoire s'engagent donc à trouver un équilibre entre le développement économique et social et la protection de l'environnement. Cet engagement se traduit par une Charte signée pour le Parc naturel régional du Verdon par 46 communes, 2 départements (Alpes-de-Haute-Provence et Var) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Situé à cheval sur le Verdon, pour moitié dans les Alpes de haute Provence et pour moitié dans le Var, ce Parc naturel régional emprunte son nom à cette rivière qui s'est taillé un passage spectaculaire au travers des masses rocheuses des Préalpes. Prenant exemple sur la rivière, l'homme a, depuis la préhistoire, façonné les paysages d'une terre difficile. Cet immense travail, inventif et constamment renouvelé, de la nature et des hommes, ainsi que le mariage des influences alpines et méditerranéennes, extrêmement prolifique pour la flore et la faune, font aujourd'hui la richesse remarquable et reconnue d'un territoire qui n'est pas une terre sauvage et encore moins un parc d'attraction.

Plus d'infos : www.parcduverdon.fr

Le contexte de la résidence

Le GR®69 La Routo® a été homologué par la Fédération Française de Randonnée en juin 2020 et inauguré en juin 2022. Il retrace le parcours des grandes voies de transhumance reliant la plaine de la Crau aux Alpes. Sur le territoire du Verdon, le tracé passe par le plateau de Valensole traversant les communes de Ginasservis, Vinon-sur-Verdon, Valensole, Riez, Puimoisson et Saint-Jurs. Ce projet est porté par la Maison de la transhumance et s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération Leader dont le Parc naturel régional du Verdon a été partenaire depuis plusieurs années. En 2018 – 2022, le Parc du Verdon a ainsi porté un projet Leader autour de la transhumance mêlant programme d'événements, de séjour jeunes en itinérance, et de création d'œuvre artistique.

En 2025, la Maison de la transhumance (MDT) souhaite à nouveau porter un projet de coopération axé autour de la valorisation de l'itinéraire en tant que patrimoine culturel immatériel de l'humanité, suite à la reconnaissance par l'UNESCO en 2023.

Le Parc naturel régional du Verdon s'inscrit dans la continuité du partenariat précédent et souhaite venir apporter sa pierre à l'édifice sur ce sujet en portant en complément de la Maison de la Transhumance un projet autour de la Routo orienté vers la LAINE. Le projet va se dérouler entre 2026 et 2028.

Le projet du Parc s'articule autour de 5 actions qui se répondent les unes aux autres et s'articulent avec les actions présentées par la Maison de la Transhumance, qui s'étalent entre 2026 et 2028 :

- Des séjours de groupes de jeunes « au fil de la laine »
- Des ateliers « tonte et tri de la laine » pour les éleveurs
- Des rencontres autour de la laine pour les habitants et visiteurs lors des fêtes de la transhumance et foire agricole
- La création d'une œuvre artistique le long de la Routo
- Une journée de sensibilisation des professionnels du tourisme, de la culture et de l'éducation

Le calendrier

NB : en vert là où l'artiste est attendu. Calendrier susceptible d'évoluer

2026 – année Internationale des parcours et du pastoralisme 2026 (Nations Unies) :

- Novembre : lancement du projet avec spectacle existant en partenariat avec Dracénie Provence Verdon Agglomération – label Pays d'Art et d'histoire également à La Bastide
- **Automne : résidence #1 des artistes pour découvrir le terrain et les partenaires (1 semaine)**

2027 :

- Février – avril : 1 atelier tonte
- Avril – vacances : 1 séjour jeunes sur 5 jours
- **Mars- avril : résidence #2 des artistes – participation à l’atelier tonte et au séjour jeune sur une intervention (2 à 3 semaines)**
- Juin : atelier laine et échange avec les artistes lors des 4 fêtes de la transhumance (**participation aux fêtes sur des temps de médiation à articuler avec la résidence si possible – 1 à 2 semaine**)
- **Automne : résidence #3 des artistes – participation à la foire agricole sur un temps de médiation (1 semaine)**

2028 :

- Février – avril : 1 atelier tonte
- Avril – vacances : 1 séjour jeunes sur 5 jours
- **Mai – juin : résidence #4 des artistes et installation de l’œuvre (4 semaines)**
- Juin : ateliers par la Maison de la transhumance avec ses outils de médiation conçus lors des 4 fêtes de la transhumance **+ inauguration de l’œuvre sur l’une des fêtes (1 semaine de résidence, installation et inauguration**
- Septembre : atelier Maison de la transhumance avec outils de médiation conçus lors de la foire agricole de st André
- Novembre : journée de sensibilisation à la Routo pour les professionnels.

L'objet de la résidence

La création de l’œuvre doit :

- S’appuyer sur l’utilisation de la matière de la laine pour être en totale cohérence avec le sujet du projet.
- Une résidence sur le territoire de 10 semaines permettant une immersion, des rencontres avec le monde du pastoralisme et de la laine (de sa production à transformation et valorisation), des temps de médiation avec les publics habitants ou jeunes. Elle se déroulera de l’automne 2026 à juin 2028 par phase : un premier calendrier est proposé ci-dessous. Il pourra s’affiner.
- Sur des résidences mêlant création et médiation avec les publics.
- Nous aimerions que la laine tondue au premier trimestre 2027 lors de l’atelier de tonte des agriculteurs puisse servir à la création de l’œuvre. L’idéal est de privilégier les circuits courts et que chaque partie du projet puisse répondre à une autre.
- Sur les temps de résidence, pouvoir les caler sur des moments où d’autres temps du projet se déroulent et ainsi participer aux autres temps forts pour partager votre travail, proposer des temps de médiation (séjour jeunes, atelier tonte, fête de la transhumance).

Le lieu de l’installation de l’œuvre s’oriente vers la chapelle de la Trinité à Valensole (sous réserve échanges avec commune et association en cours). Elle appartient à la commune. Le projet artistique sera à intégrer au sein de la chapelle qui est un lieu important pour les villageois qui s’y retrouvent tous les ans pour un temps convivial. Des échanges avec la commune devront avoir lieu en amont pour définir le ou les espaces. Le souhait est de proposer l’œuvre sur la commune de Valensole et sur un foncier public.

Les modalités

La résidence se déroulera du 1^{er} novembre 2026 et le 30 juin 2028, dans les conditions suivantes : résidence de 10 semaines, fractionnées en six séjours (selon le calendrier provisoire présenté ci-dessus). Elle sera organisée comme suit :

- 70% du temps de la résidence sera consacré à la création (environ 7 semaines) ;
- 30% du temps de la résidence sera consacré aux actions de médiation en lien les fêtes locales et les séjours jeunes (environ 3 semaines).

Les artistes proposeront une organisation de son projet de résidence, entre la création et la médiation pour coller au mieux au programme. Cependant quelques éléments sont à prendre en compte :

- Avoir des facilités et une expérience en médiation avec les publics jeunes et habitants, en participant aux temps forts

mentionnés

- Savoir s'adapter à des lieux de résidences divers et au milieu rural
- Avoir une sensibilité au pastoralisme et à la transhumance
- Concevoir une œuvre artistique qui questionne et interpelle sur la thématique du pastoralisme et de la transhumance, une œuvre mettant à l'honneur la matière de la laine, installer sur l'espace dédié sur l'itinéraire.
- Le Parc accompagnera l'artiste à se fournir en laine locale.
- Utiliser l'espace dédié pour concevoir et exposer l'œuvre.
- L'œuvre doit être pérenne au-delà de son installation et du vernissage.

L'artiste sera logé sur le plateau de Valensole (lieu à préciser). Cependant il ou elle devra rayonner sur l'ensemble du parcours concerné (Vinson, Valensole, Riez, Puimoisson) et à certaines occasions l'ensemble du périmètre du GAL Grand Verdon (Saint-André, Castellane, Bargème). L'artiste retenu(e) devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Les conditions

Le budget est de 20 000 € TTC

Le budget comprend :

- Les frais de déplacement sur le territoire en lien avec les actions de médiation menées dans le cadre du projet de résidence ;
- Les frais de déplacement domicile / lieu de résidence ;
- Repas ;
- Le matériel destiné à la création et aux actions culturelles ;
- Ses/leurs éventuelles communications ;
- Logement ;
- La conception et production artistique incluant le matériel et la rémunération artistique.

En cas de publication de ses travaux, l'artiste devra mentionner le cadre et les financeurs de la résidence.

Le dossier de candidature

Les candidatures sont ouvertes aux artistes en art contemporain.

Le dossier comprendra :

- 1 biographie (1 page max) incluant les modalités de déplacement à disposition
- 1 bibliographie ou références des projets déjà menés
- 1 note d'intention sur le projet de résidence (5 pages max.) qui comprendra nécessairement 5 rubriques :
 - 1) Présentation du projet de création ;
 - 2) Descriptif des actions de médiation envisagées. Pour chacune d'elles : contenu / public / durée / matériel ;
 - 3) Descriptif du projet de rendu, de restitution et éventuelles étapes de travail envisagées ;
 - 4) Estimation du coût du matériel destiné aux actions de médiation ;
 - 5) Calendrier prévisionnel sur la base des attentes exprimées ci-dessus.

Le dossier est à envoyer uniquement par courriel ou transfert de fichiers à : info@parcduverdon.fr et à azorzan@parcduverdon.fr

La date limite de réception des candidatures est fixée au **lundi 14 septembre 2026 17 h**

Les projets seront validés par un jury composé d'agents du Parc naturel régional du Verdon, d'élus et de membres associés au comité de pilotage du projet *La Routo*. Le jury se réunira d'ici mi-octobre 2026.

L'annonce du candidat retenu se fera mi-octobre dans la foulée du choix du jury pour un démarrage en novembre 2026.